

Cartéclima !

J'écris mon territoire de demain

PLUi VALANT PLAN DE MOBILITÉ

PLUi

Inventaire des capacités de stationnement et des possibilités de mutualisation de ces capacités

Pièce n°2.1

Prescription	11/03/2021
Arrêt	20/03/2025

Introduction

Conformément à l'article L151-4 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation du plan local d'urbanisme intercommunal inclut « *un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités* ».

Réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi-M, l'inventaire présenté dans la suite de ce chapitre porte non seulement sur les parcs de stationnement ouverts au public mais aussi sur le stationnement sur voirie.

Les parcs ouverts au public correspondent à des parkings accessibles à tous, quelles que soient leur tarification et leur réglementation, qu'ils soient aménagés sur une emprise publique ou privée et qu'ils soient en surface ou en ouvrage.

Le code de l'urbanisme prévoit cet inventaire dans l'objectif d'identifier les possibilités de mutualisation des capacités en stationnement. Cet inventaire renvoie aussi à des enjeux de partage de l'espace public entre les voitures en stationnement et les différents modes de déplacement, en optimisant l'usage des parkings là où il y en a, en tenant compte du stationnement des résidents, en incitant au report vers d'autres modes ou vers les parcs relais (ex. : pour les actifs travaillant à Angoulême) et en étudiant l'opportunité et la faisabilité de mutualiser les parkings (ex. : zones d'activités économiques, zones commerciales).

La recherche de mutualisation des capacités de stationnement devra également tenir compte des usages du stationnement, qui sont peu connus globalement, en dehors des périmètres réglementés en stationnement payant et des parkings en ouvrage publics et payants, situés à Angoulême.

Etat des lieux

OFFRE EN STATIONNEMENT POUR LES VEHICULES MOTORISES

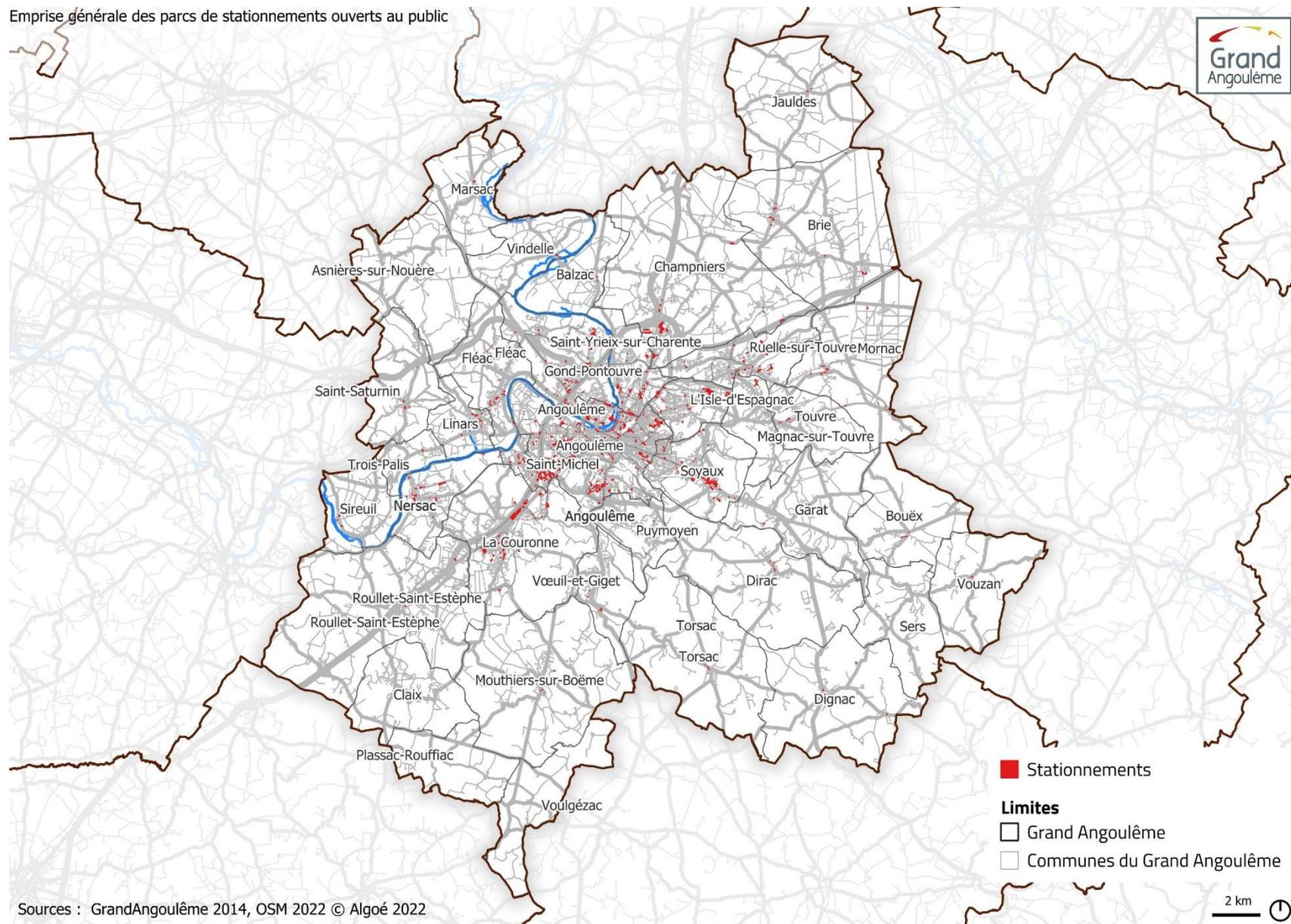
A L'ECHELLE DE GRANDANGOULEME

Réalisée dans le cadre du diagnostic de Cartéclima !, la cartographie qui suit restitue l'inventaire de l'offre en stationnement à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, à partir de plusieurs sources de données :

- Des données recueillies auprès des communes, en 2014, par la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, sur son périmètre d'alors (16 communes),
- Des données OpenStreetMap 2022, pour actualiser l'inventaire de 2014 et le compléter pour les 22 autres communes,
- Des informations disponibles sur les sites internet des communes et de GrandAngoulême,
- Des données communiquées par certaines communes du territoire,
- Du travail de terrain,
- De l'analyse de photos aériennes récentes.

Cette cartographie inventorie les parkings de surface, les parkings en ouvrage et les poches de stationnement hors voirie, accessibles au public. A noter que ce recensement n'est pas exhaustif dans les zones d'activités et zones commerciales : les informations disponibles sur les surfaces de stationnement existantes dans ces secteurs ne permettent pas toujours de déterminer si elles sont accessibles au public ou non.

Outre les parkings souterrains ouverts au public situés à Angoulême, cet inventaire correspond à une offre totale estimée à plus de 52 000 places de stationnement.



ANGOULEME

Pour compléter l'analyse à l'échelle de GrandAngoulême, un zoom a été effectué sur Angoulême, où la question du stationnement revêt une importance particulière du fait de l'attractivité du centre-ville, en termes de capacité (nombre de places), de diversité et de volume de la demande (résidents, actifs, chalands, visiteurs, etc.), de tarification et de réglementation.

La ville d'Angoulême dispose de stationnements automobiles en surface et en ouvrage (parkings souterrains), qu'elle exploite en régie.

Plus de 3 800 places payantes sur voirie

Au total, 3 819 places sur voirie sont réglementées en stationnement payant.

Le stationnement en surface est réglementé selon différentes zones :

- **Zone bleue** : stationnement gratuit et de courte durée (limité à 10 minutes)
- **Zone orange** : dans des secteurs pourvus de commerces, soit 1 701 places, localisées dans le centre et hypercentre, Stationnement payant et de moyenne durée (jusqu'à 2 heures), gratuité de la première heure
- **Zone verte** : dans des secteurs dépourvus ou très peu pourvus de commerces, soit 2 118 places, localisées dans l'hypercentre et la périphérie d'Angoulême, ainsi qu'au niveau de la gare d'Angoulême Stationnement payant et de longue durée (jusqu'à 9 heures avec forfaits pour des stationnements de 2 à 5 jours), avec une tarification spécifique dans le secteur de la gare.

Les stationnements en zones orange et verte sont payants de 9h à 12h et de 13h à 19h, en dehors des dimanches et jours fériés. Les stationnements en zone verte (en dehors du secteur de la gare) sont gratuits le samedi après-midi.

1 470 places dans des parkings payants

Quatre parkings situés dans l'hypercentre totalisent 1 470 places :

- Saint-Martial : 594 places
- La Gâtine : 350 places
- Bouillaud : 323 places
- Les Halles : 203 places

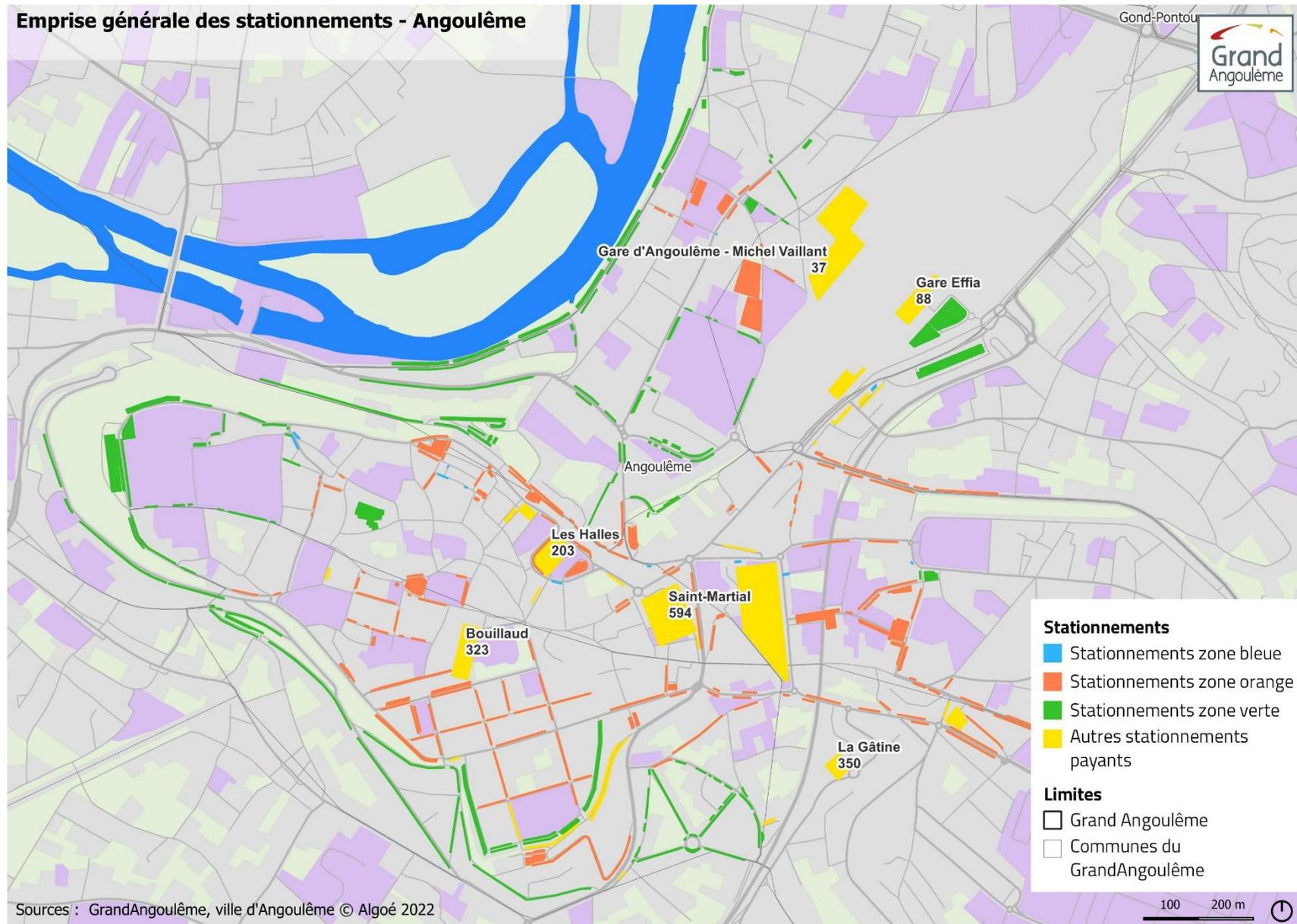
Ces parkings sont payants, en dehors de la première heure, qui est gratuite, et ouverts tous les jours sauf le dimanche, de 6h à 1h (de 6h à 22h pour La Gâtine).

Ils offrent aujourd'hui d'importantes réserves de capacité : le parking des Halles est souvent très sollicité voire saturé à l'heure du déjeuner mais pas le reste de la journée. Les trois autres parkings ne dépassent pas 50% d'occupation.

Ils sont complétés par une offre privée :

- Le parking Champ de Mars géré par Klepierre,
- Les parkings Effia autour de la gare.

Au total, Angoulême compte donc plus de 5 200 places payantes



PARCS RELAIS

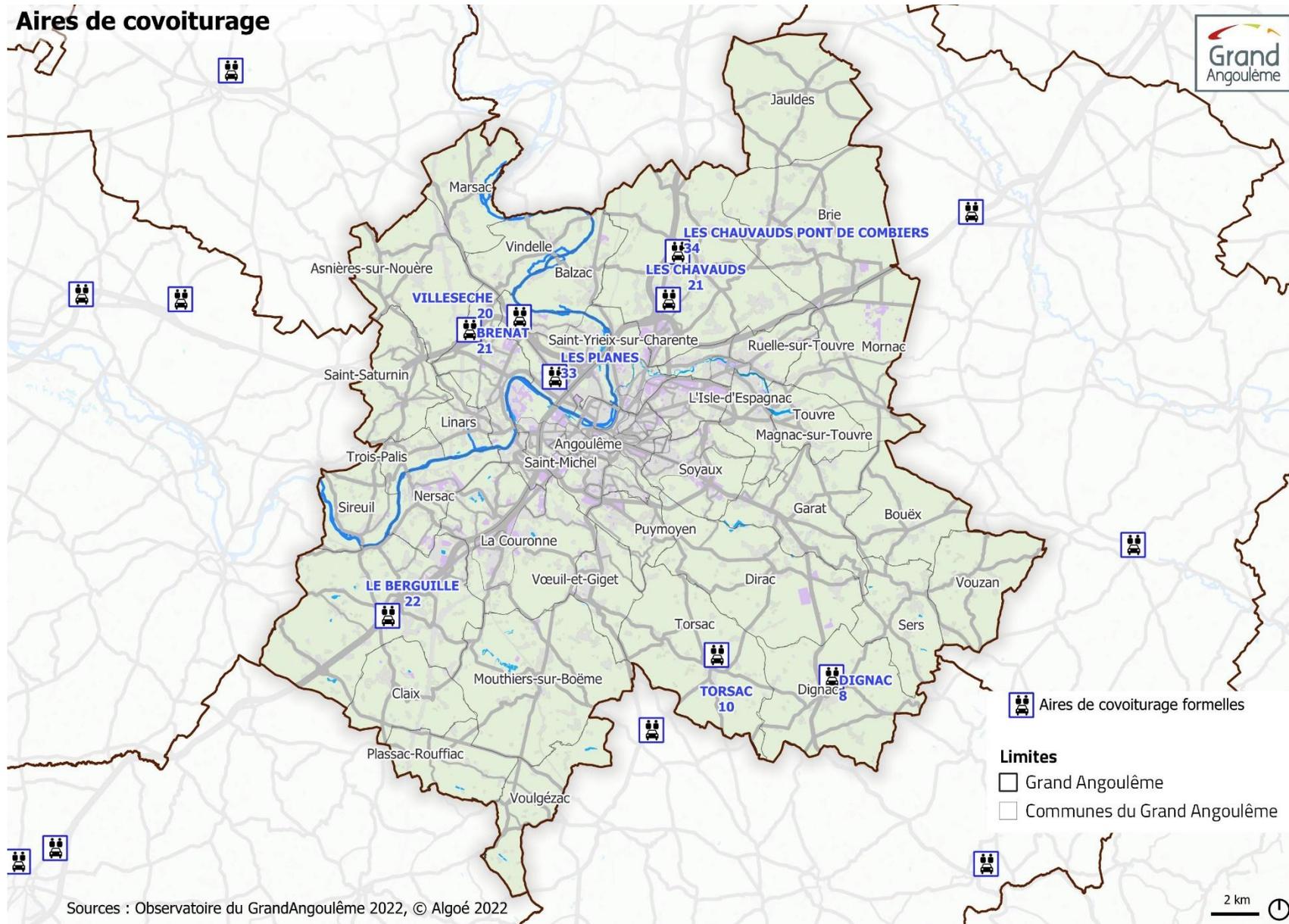
Le territoire de GrandAngoulême dispose de 4 parkings relais möbius. Ces 4 parkings relais récents offrent une capacité de stationnement totale de 513 places.

Nom	Commune	Nb de places voitures
Parkings relais möbius		
Girac	Saint-Michel	201
Z.I.3 Bastié	L'Isle-d'Espagnac	96
Espace Carat - Parc des Expos	L'Isle-d'Espagnac	174
3 Chênes	Angoulême	42
Sous-total		513

8 AIRES DE COVOITURAGE, 169 PLACES AU TOTAL

Le territoire de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême dispose de **8 aires de covoiturage**, réparties de la manière suivante :

- 3 aires situées aux abords immédiats de la RN10 à Champniers et à Rouillet-Saint-Estèphe,
- 2 aires aux abords de la RN141 : aires de Brénat et Villesèche,
- 1 aire (Les Planes à Saint-Yrieix-sur-Charente) proche de la ville d'Angoulême et aux abords de la RD941
- 2 aires en périphérie Sud-Est du territoire à Torsac et Dignac, dont 1 le long de la RD939 (Dignac).



OFFRE EN STATIONNEMENT POUR LES VEHICULES HYBRIDES ET ELECTRIQUES : 137 POINTS DE RECHARGE

L'histogramme suivant rend compte de la répartition des points de charge du territoire en fonction de leur commune d'implantation et de leur nature : points sous gestion publique ou privée, ou à usage des agents (usage interne à destination du personnel). Les données disponibles ne permettent pas de déterminer le nombre de places de stationnement concernées.

Les points de recharge sous gestion publique regroupent les points situés sur les parkings publics (gratuits ou payants, en surface ou en ouvrage). Les points de recharge sous gestion privée correspondent aux points implantés au niveau des parkings des centres commerciaux et grandes surfaces, ainsi qu'à ceux implantés au niveau des parkings d'hôtels, de gîtes ou de garages.

Le territoire de GrandAngoulême dispose d'un total de 137 points de recharge pour véhicules électriques, ce qui représente 11 à 12 voitures électriques et hybrides rechargeables par point de charge¹.

Les bornes ne sont pas réparties de façon homogène sur le territoire. En effet, celles-ci se concentrent surtout au niveau :

- De la zone économique des Montagnes (Champniers et Gond-Pontouvre) avec 57 points de charge (soit près de 42% des points de charge du territoire),
- Du centre-ville d'Angoulême avec 23 points de charge (soit près de 17% des points de charge du territoire).

La commune disposant du plus grand nombre de points de charge est Champniers, et ce en raison de la part importante d'acteurs privés ayant installé

des bornes au niveau des parkings des centres commerciaux. Champniers est ainsi la commune comportant le plus de points de charge sous gestion privée (80% des points de charge de la commune).

La ville d'Angoulême est quant à elle la commune disposant du plus grand nombre de points de charge sous gestion publique (61% des points de charge de la commune).

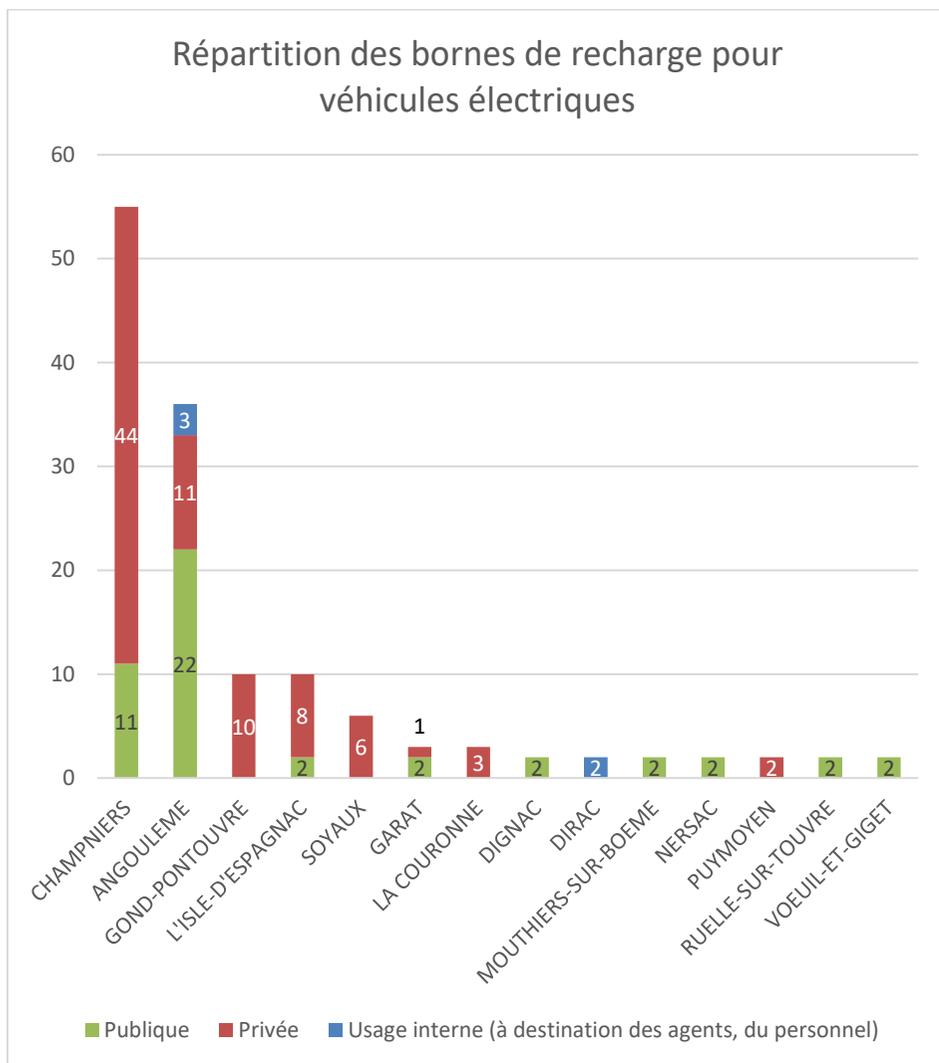
Sur certaines communes plus en périphérie (telles que Mouthiers-sur-Boëme, Dignac...), ces bornes ont été implantées au niveau de parkings gratuits.

Borne de recharge à Mouthiers-sur-Boëme

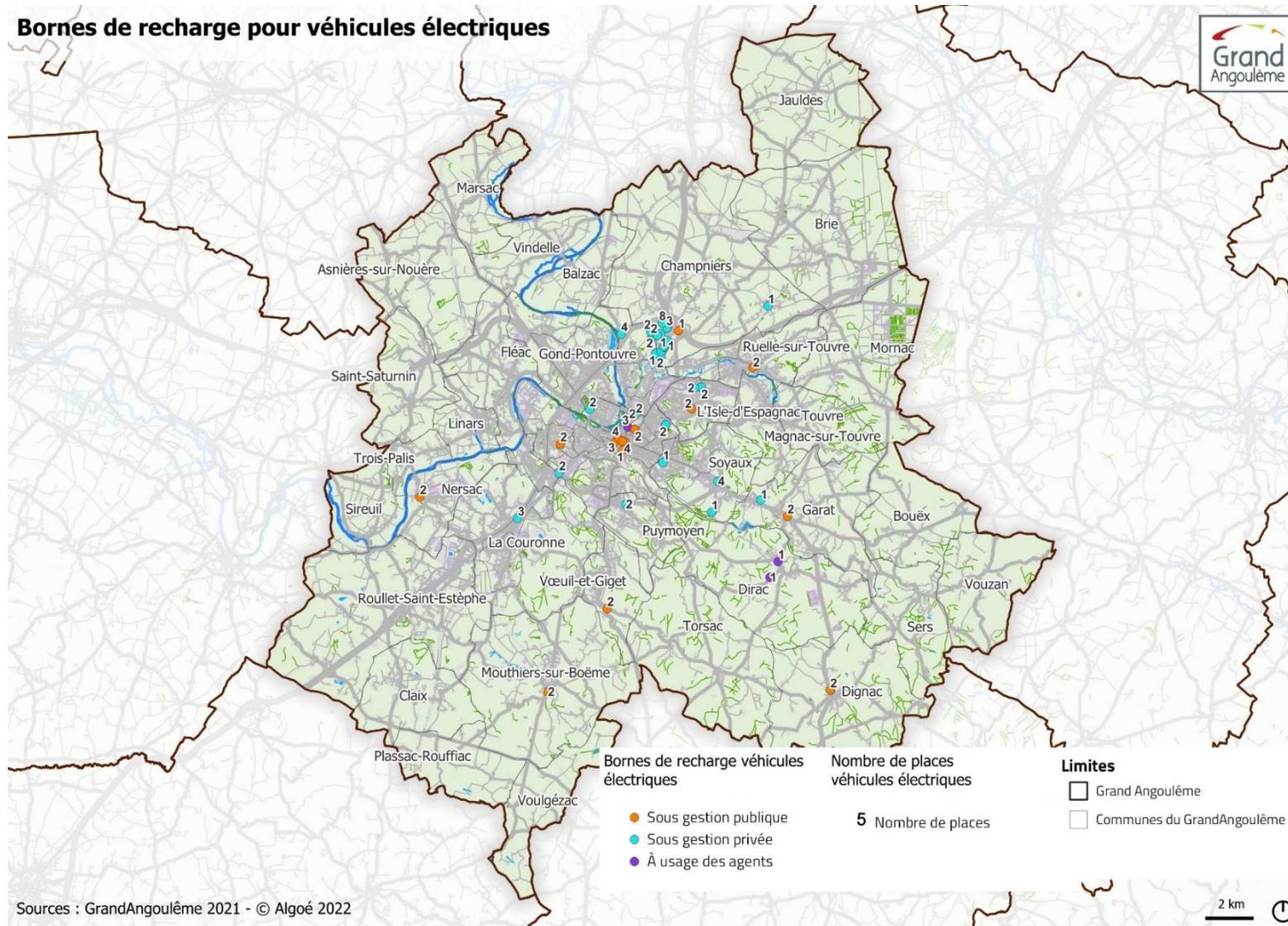


Source : CODRA, 2022

¹ Source : GrandAngoulême 2021, charge map 2018-2021, SDEG16 2019-2021



Source : GrandAngoulême 2021, charge map 2018-2021, SDEG16 2019-2021



OFFRE EN STATIONNEMENT POUR LES VELOS

Les stationnements vélo sont inégalement répartis sur le territoire. En effet, les points de stationnements sont essentiellement concentrés au niveau du centre-ville d'Angoulême ainsi que dans les communes aux alentours. Le territoire dispose à la fois de stationnements sécurisés et en libre accès.

En tout, le territoire totalise **2 100 places de stationnements vélo** réparties sur **261 sites**.

Par ailleurs, les parcs relais Möbius offrent 60 places de stationnement vélo supplémentaires. Ces stationnements bénéficient d'un abri et de la vidéoprotection des parkings relais.

Le territoire compte également **près d'une centaine de places de stationnement en consignes**, consignes collectives d'une part et consignes individuelles d'autre part.

Deux consignes collectives « ParcVélo », accessibles aux détenteurs d'une carte Möbius, se situent au niveau de la gare d'Angoulême et de la médiathèque L'Alpha, totalisant 68 places de stationnement.

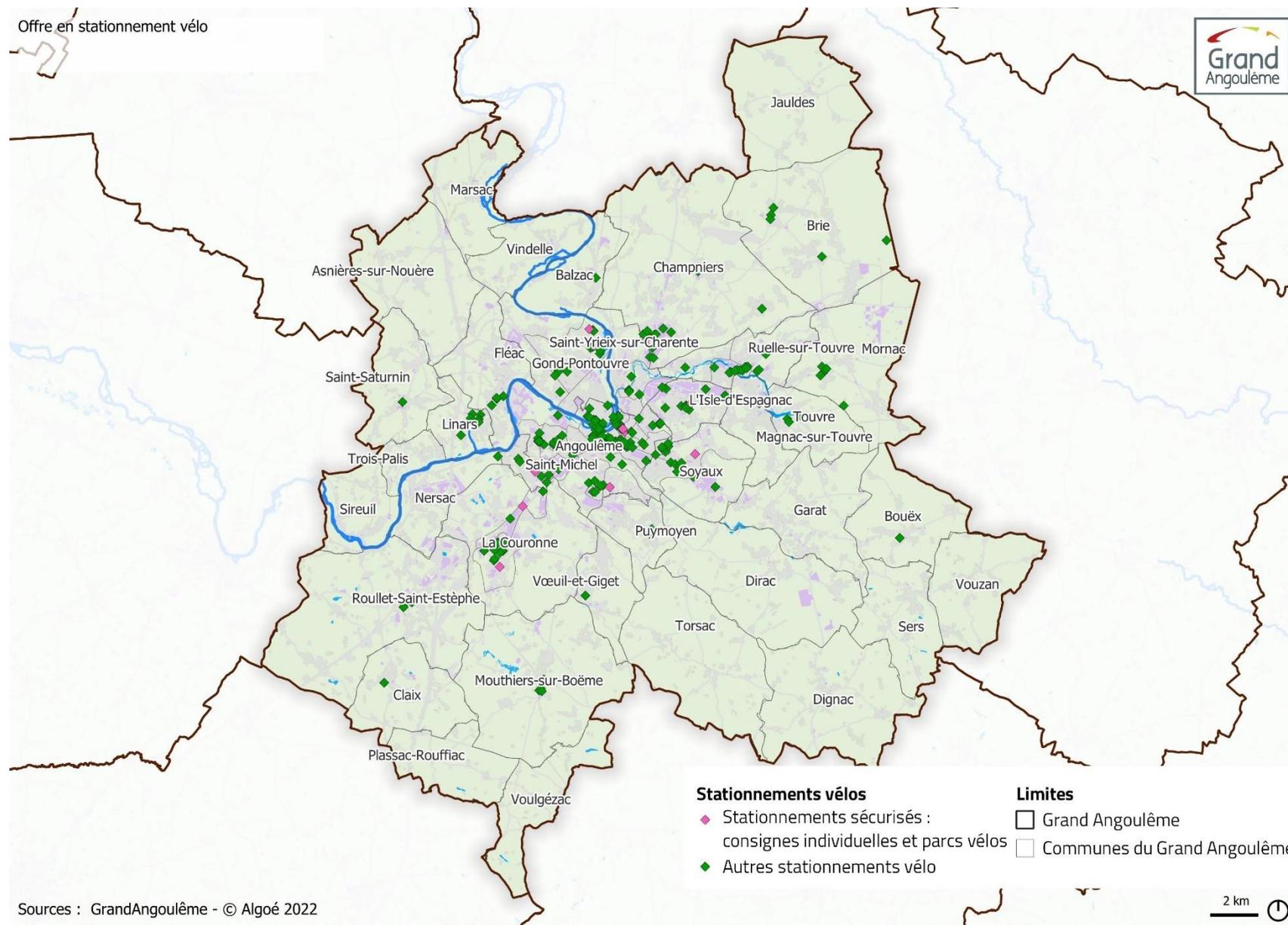
Les consignes individuelles, accessibles à tous les usagers, sont quant à elles surtout situées à proximité des arrêts de bus du réseau Möbius, permettant ainsi une intermodalité entre le vélo et le bus.

L'aire de covoiturage de Rouillet-Saint-Estèphe est également dotée de stationnement pour vélos.

Nombre de places en consignes individuelles et collectives

	Consigne individuelle	Consigne collective	Total général
Angoulême	4	68	72
Saint-Yrieix-sur-Charente	8		8
La Couronne	8		8
L'Isle-d'Espagnac	2		2
Ruelle-sur-Touvre	2		2
Saint-Michel	2		2
Soyaux	2		2
Total général	28	68	96

Source : GrandAngoulême, 2024



Les possibilités de mutualisation

Les possibilités de mutualisation pourront être recherchées et expérimentées dans les opérations d'aménagement, de requalification ou de renouvellement urbain, entre des fonctions dont les besoins en stationnement ne s'expriment pas aux mêmes moments de la journée et de la semaine.

Dans les zones d'activités et zones commerciales (ex.: Soyaux, Les Montagnes...), chaque établissement dispose, en général, de son propre parking, monopolisant un foncier important. Dans des extensions récentes de certaines de ces zones commerciales, l'offre en stationnement est mutualisée entre plusieurs commerces. Des opérations de requalification des zones existantes pourront être l'occasion de développer des offres mutualisées.

Champniers / Les Montagnes



Source : CODRA, IGN, 2022

Dans la zone des Montagnes, un exemple de parking mutualisé entre plusieurs commerces



D'autres offres de stationnement peuvent présenter des possibilités de mutualisation, à l'instar du parking de l'Espace Carat mutualisé avec l'entreprise Hermès.

La Ville d'Angoulême réfléchit par ailleurs à la possibilité d'intégrer dans les parkings en ouvrage de l'hypercentre une offre en stationnement sécurisée pour les vélos.

Afin d'optimiser le foncier et de limiter l'imperméabilisation, la mutualisation des offres de stationnement est déjà recherchée sur le territoire. Cet objectif continuera d'être poursuivi et mis en œuvre de manière plus systématique, pour les opérations à venir, en s'appuyant sur l'inventaire réalisé ici.

Cartéclima !

J'écris mon territoire de demain

www.grandangouleme.fr

